AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF2-DE
Reçu le 18/06/2026

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 17 juin 2026

Date de publication : 18 juin 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 9 juin 2026	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 17 juin 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé Courdault (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Lydie BERNARD
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL

Au titre des communes de la Vendée :
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres :

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Engagement du Parc dans le programme LIFE « Conservation Actions and Reintroduction of European Mink (CARE) » – Vison d'Europe

AR Prefecture

079-257902205-20260617-2026BU0617AF2-DE
Reçu le 18/06/2026

Engagement du Parc dans le programme LIFE « Conservation Actions and Reintroduction of European Mink (CARE) » – Vison d'Europe

Contexte

Le Parc naturel régional du Marais poitevin est engagé depuis 1999 dans des actions en faveur de la préservation du Vison d'Europe sur son territoire, à travers ses programmes d'actions annuels, les dispositifs Natura 2000 et l'Observatoire du patrimoine naturel. À ce titre, il a notamment accompagné plusieurs initiatives : installation de passages à mammifères semi-aquatiques, coordination de suivis biologiques, actions de sensibilisation auprès des acteurs concernés (piégeurs, gestionnaires d'infrastructures routières, etc.), ainsi que participation aux comités de suivi des deux derniers plans nationaux d'actions en faveur de l'espèce.

En janvier 2025, le Parc a été sollicité par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour contribuer à l'élaboration d'un programme européen LIFE Nature consacré au Vison d'Europe, couvrant la période 2026-2033. Le document d'objectifs du site du Marais poitevin, approuvé en 2022, intègre des actions en cohérence avec celles proposées dans le cadre de ce programme, ce qui conforte la légitimité de l'implication du Parc.

Par délibération en date du 15 avril 2025, le Bureau du Parc a émis un avis favorable à la candidature du PNR du Marais poitevin, aux côtés de l'OFB (coordonnateur du programme) et d'une vingtaine de partenaires associés, parmi lesquels le GREGE, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) France, le GRIF, les fédérations départementales des chasseurs de Nouvelle-Aquitaine, ainsi que plusieurs collectivités territoriales (Départements, EPTB Charente, etc.).

Le programme LIFE a été déposé par l'OFB en septembre 2025 pour un montant global de 14 883 835 €. Il a reçu un avis favorable de la Commission européenne en avril 2026.

La Commission européenne s'engage à financer le projet à hauteur de 75%. Des cofinancements complémentaires sont actuellement recherchés par l'OFB (État, Agences de l'eau, mécénat, etc.).

Pour un montant prévisionnel de 471 098 €, la participation du Parc portera sur les actions suivantes :

- ✓ Suivi des populations de Vison d'Europe et de Vison d'Amérique ;
- ✓ Réalisation de quatre passages à mammifères semi-aquatiques ;
- ✓ Préservation du linéaire de berges en partenariat avec les structures compétentes en matière de GEMAPI et l'IIBSN ;
- ✓ Actions de sensibilisation et de médiation auprès du grand public.

La mise en œuvre de ces actions mobilisera deux agents du Parc, dont un recrutement est envisagé à partir de 2027.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- d'autoriser l'engagement du Parc naturel régional du Marais poitevin dans ce projet ;
- d'autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre du projet et à solliciter les subventions correspondantes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT

AR Prefecture
079-257902205-20260617-2026BU0617AF2-DE
Reçu le 18/06/2026

Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin
Mercredi 17 juin 2026

	Civilité	Prénom	Nom	Emargement
Région Nouvelle-Aquitaine	Madame	Christelle	CHASSAGNE	
	Madame	Margarita	SOLA	
	Monsieur	Guillaume	RIOU	
Région Pays de La Loire	Madame	Lydie	BERNARD	
	Madame	Yveline	THIBAUD	
	Monsieur	Philippe	BARRE	
Département de la Charente-Maritime	Madame	Valérie	AMY-MOIE	
	Monsieur	Gilles	GAY	
Département des Deux-Sèvres	Madame	Séverine	VACHON	
	Monsieur	Olivier	POIRAUD	
Département de Vendée	Monsieur	Arnaud	CHARPENTIER	
	Monsieur	Stéphane	GUILLON	
Communes de Charente-Maritime	Madame	Hélène	CROS	
	Monsieur	Stéphane	COUTTIER	
Communes des Deux-Sèvres	Monsieur	Pascal	DUFORESTEL	
	Monsieur	Thibault	HEBRARD	
Communes de Vendée	Monsieur	Daniel	NEAU	
	Monsieur	Laurent	HUGER	
EPCI de Charente-Maritime	Monsieur	Sylvain	AUGERAUD	
EPCI des Deux-Sèvres	Madame	Anne-Sophie	GUICHET	
EPCI de Vendée	Monsieur	David	MARCHEGAY	
VOIX CONSULTATIVE				
Chambres d'Agriculture	*Monsieur*	*Luc*	*SERVANT*	